



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le
ID : 065-246500573-20220118-2022_5-DE



L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11/01/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 51 Votes Pour : 51 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Avances subventions 2022 N° 2022-5
--	--

Présents (35) : GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en vision (9) : VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie, DELOM Christian.

Présents non votant en visio : PICHON Evelyne, ROUSSEL Jean-Claude.

Absents (11) : PUCCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CHAZOTTES Michel, BRUN Didier, JARENO Sandra, OZUN Benjamin, FOURTINE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à CARRERE Philippe
SOLANA Michel à RICARD Louis
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
SALAT Jacques à BOURREC Christophe

Georgette DUGARDIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, de verser une avance sur subvention (chapitre 65), aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2021.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,

- GIPE, pour un montant de 40 000€,
- AIREL, pour un montant de 57 374€,
- AVAL, pour un montant de 6 000€,
- Commune d'Aragnouet, pour un montant de 77 525€,
- Commune de Saint Lary Soulan, pour un montant de 130 409€,

Monsieur le Président demande l'approbation de cette proposition.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve Le versement des avances de subventions telles qu'exposées par Monsieur le Président,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU